

Remarques de Benoît TIMMERMANS du 11 06 2019

- p. 89: 2 coquilles :

Ligne 29 : « des FM de macroéconomie relatif aux équilibres » => relatifs

Ligne 33 : « du produit modéliser » => modélisé

- corps du rapport et outil Excel: 2 remarques périphériques :

Page 37, point 2.5.1 : présentation du mode de calcul DaVAT pour une modulation de la TVA en fonction de facteurs socio-environnementaux :

Il y a une petite imprécision dans la définition du facteur d'ajustement qui intervient dans la modulation. La faute à notre article, qui manque peut-être de clarté à ce sujet. La définition proposée est la suivante :

« $F_{\text{ajustement}}$: Facteur d'ajustement de la monnaie entre zones économiques, si pertinent (les auteurs préconisent de prendre $F_{\text{ajustement}} = 1$). »

En fait ce facteur (Fca dans notre article) n'est pas un facteur d'ajustement entre zones économiques, mais bien à l'intérieur d'une zone de monnaie commune. Il permet aux États de la zone qui le souhaitent de faire varier ensemble leurs facteurs respectifs de monétarisation (un seul facteur de monétarisation par État: facteur Fp dit de 'fixation du prix' s'appliquant uniformément à tous les scores obtenus par ACV). Par exemple, si $FM = 100$ dans un État A et $FM = 110$ dans un État B, A et B peuvent décider d'augmenter de concert leurs FM respectifs en leur appliquant le même facteur d'ajustement, disons $F_{\text{ajustement}} = 1,05$. Cela permet de maintenir entre les FM de chaque pays des rapports relativement stables et de soutenir éventuellement une politique environnementale commune. Le principe peut rappeler celui du serpent monétaire, où l'évolution des monnaies se faisait de concert en maintenant entre elles des rapports stables (avec des oscillations maximales de + ou - 2,25%).

Cette imprécision n'a aucune conséquence dans l'étude puisque l'approche de monétarisation par score unique d'ACV n'a pas été retenue. Cela dit, s'il est encore temps, je proposerais la modification suivante (les passages neufs sont en rouge) :

« FM : Facteur de monétarisation des unités d'impact environnemental, **fixé souverainement par chaque pays**. Dans l'article les auteurs fixent arbitrairement $FM = 100$ US \$, ce qui correspond à fixer le prix de la tonne de CO2 eq. à environ 15 US \$.

« $F_{\text{ajustement}}$: Facteur d'ajustement **entre FM de différents pays partageant une monnaie commune, fixé à un moment donné par ces pays pour faire varier de concert le prix des impacts environnementaux**. Par exemple, si $FM = 100$ dans un État A et $FM = 110$ dans un État B, A et B peuvent décider d'augmenter de concert leurs FM respectifs en leur appliquant le même facteur d'ajustement $F_{\text{ajustement}} = 1,05$.»

La même correction pourrait être apportée au fichier Excel « Outil de calcul des externalités – Modext – par EVEA – cas d'étude – 1 », dans l'onglet « TVA circulaire-Ap. scientifique ».

Deuxième remarque encore plus anecdotique :

Les chiffres qui se trouvent dans le fichier Excel « Outil de calcul des externalités – Modext – par EVEA – cas d'étude – 1 », onglet « TVA circulaire-Ap. scientifique » pour la méthode d'ajustement de la TVA par DaVAT ne correspondent pas exactement à ceux donnés dans le tableau « 3.5 Calcul du différentiel de TVA selon différentes méthodes ». Par exemple, le prix de vente du bureau éco-conçu est annoncé à 462,54 € dans le tableau, contre 461,14 € dans le calcul Excel. Le différentiel de prix est annoncé dans le tableau à 21,61 €, contre 20,80 € dans le calcul Excel (encore plus proche, donc, du résultat du calcul de base du différentiel d'externalités réalisé par l'étude). Ces écarts sont probablement dus à l'usage d'un taux de TVA "implicite" arrondi ou moyen pour déterminer le prix du bureau (« 39% » dans le tableau, « 38% » dans le fichier Excel). Quoiqu'il en soit cela n'a pas grande importance, cela m'éclaire simplement sur quelques détails de variation des prix.